



BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MISSION DE CERTIFICATION PAR LES TITRES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2018



DIRECCTE Occitanie
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



La DIRECCTE Occitanie par le service régional de contrôle de la formation et titres professionnels (unité régionale) assure notamment l'information, l'agrément et le contrôle des centres agréés, l'animation et l'appui du réseau régional des Unités Départementales, les relations avec l'Afpa et les différents partenaires (rectorats, Région, Opca,...).

NOTRE HISTOIRE

... À CE JOUR

La mission titres professionnels de l'unité régionale (UR) de la DIRECCTE Occitanie est organisée en bi site avec 2 unités basées à Toulouse et Montpellier. En 2018, elle comptait 3 chargés de mission, soit 2.5 etp.

Chacune des 13 Unités Départementales dispose d'au minimum un référent sur la mission Titres Professionnels pour assurer l'accompagnement des centres sur les organisations de session d'examen : validation des sessions, délivrance des titres et livrets aux candidats, habilitation des jurys et relation avec l'Afpa partenaire. Des Unités Départementales peuvent également être sollicitées pour donner un avis sur les demandes d'agrément.

Sur la fonction régaliennne, les agents des UD assurent le suivi des recours contentieux des candidats en effectuant des visites sur place.

Les agents de l'UR assurent davantage le contrôle des sessions d'examen et la vérification du fonctionnement des centres, seuls ou en appui des UD.

Par ailleurs, des relations sont nouées avec le Service Régional de contrôle de la formation et l'inspection du travail en cas de constats de dysfonctionnements graves sur les prestations de formation ou les conditions de sécurité des stagiaires.

Les Titres professionnels en Occitanie en 2018

- ✓ 2 154 agréments en cours au 01/01/2019, soit + 47% d'évolution par rapport à 2017
- ✓ 560 demandes d'agrément instruites en 2018 par les 2 sites de l'Unité Régionale sur Toulouse et Montpellier, soit + 51% /2017 (les nombreuses prolongations de titres ne sont pas comptabilisées)
- ✓ 2 930 sessions d'examen, soit +4% /2017
- ✓ 16 630 candidats : 308 via la VAE, 16 322 via la formation
(pour mémoire en 2017 : 16 411 candidats : 660 via la VAE, 15 751 via la formation)
- ✓ 13 488 titrés : 246 via la VAE- 13 242 via la formation , soit 81% de réussite

1 | Actions en partenariat

Suite à la transformation de l'afpa en ÉPIC, la DIRECCTE rencontre régulièrement les représentants de la politique de certification de la direction régionale de l'AFPA au titre de ses missions de service public.

En 2018, la DIRECCTE a continué à solliciter l'appui de l'afpa pour la professionnalisation des jurys, notamment pour le titre Enseignement de la Conduite Sécurité Routière et l'appui à certains centres qui découvraient la gestion des titres professionnels.

La DIRECCTE a continué son appui aux DAFPIC des 2 rectorats à travers des séances de professionnalisation du réseau des GRETA.

A l'occasion de l'appel à projet du Plan Régional de Formation 2019-21 du Conseil régional, une coordination a été instaurée sur les offres concernant les formations débouchant sur des certifications.

Ce travail a permis de s'assurer que les OF qui postulaient, répondaient correctement au cahier des charges de la certification. Cette coordination devrait se poursuivre lors de la mise en œuvre du PRF mais aussi à travers le Plan Investissement Compétences initié par la DIRECCTE.

La DIRECCTE par ailleurs tient informée les financeurs publics (conseil régional, Pôle emploi) et mutualisés (Opca-Opacif) en cas de constats de dysfonctionnements graves sur les prestations de formation des centres agréés.





COORDINATEUR BIM

Expérimentation d'une formation aux compétences émergentes relatives à l'appropriation du process dit « Building Information Modeling » .

Le secteur de la construction vit actuellement une véritable révolution industrielle via le BIM (Building Information Modeling, association d'un modèle graphique 3D et de toutes les données utiles au projet). L'usage du BIM dans les projets de construction a pour finalité de mieux concevoir, mieux construire, et mieux exploiter les ouvrages. Pour faire face à ce besoin émergent de nouvelles compétences, le Ministère du travail avec l'appui de l'Afpa et des professionnels du secteur a entrepris une analyse des référentiels de ce métier afin de bâtir des parcours pédagogique afin de former des professionnels et à terme élaborer une certification adapté.

Le projet de référentiel pour le coordonnateur BIM s'est conclu de manière encourageante au sein du centre Afpa du Palays par la formation de stagiaires favorisant ainsi leur insertion professionnelle et l'évolution numérique des entreprises BTP qui les ont accueillis. Cette expérimentation devrait se traduire par des projets de formations de nouveaux coordinateur BIM dans le cadre du PIC-PACTE.



INCUBATEUR FABRICATION ADDITIVE

Expérimentation d'une formation préparant à un titre professionnel de technicien supérieur de fabrication additive.

L'apparition des imprimantes 3D pourrait révolutionner plusieurs secteurs d'activité et plusieurs techniques de fabrication dans les années à venir (usinage, plasturgie, prothèses médicales céramiques, aéronautique, luxe, construction, ...). Il existe une grande diversité d'imprimantes 3D utilisant des techniques de fonctionnement différentes et parfois encore expérimentales.

En Occitanie, les besoins d'emplois directs de la fabrication additive métallique devraient passer de 35 en 2020 à 440 en 2025. La certification «technicien supérieur de fabrication additive» constituerait la première formation exclusivement dédiée à cette technologie en Occitanie.

Le ministère du travail avec l'appui de l'AFPA expérimente la construction de formations conduisant à une certification sur la fabrication additive dans plusieurs régions dont la région Occitanie.

En 2018, la collaboration régionale entre la DIRECCTE et l'AFPA a été productive, notamment concernant la construction de la formation et la recherche de partenariats pour l'achat et l'utilisation d'imprimantes 3D. Une première session de formation accueillant 6 stagiaires a débuté au premier semestre 2019 et fera l'objet d'un suivi par le comité de pilotage de l'incubateur.

D'autres projets d'incubateurs de titres portés techniquement par l'Afpa Occitanie seront lancés en 2019, notamment sur le Génie écologique.

2 | Etudes

La DIRECCTE a initié en 2018 une première étude sur la délivrance des titres professionnels en région Occitanie.

Le CARIF OREF a ainsi pu analyser la dynamique d'offre de formations certifiantes en faveur des branches professionnelles et des territoires.

Disponible à l'adresse suivante :

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/Les-titres-professionnels-du-ministere-du-Travail-en-Occitanie-etude-2016-2017>

Sessions de professionnalisation des centres agréés et des agents en UR et UD Action d'information sur CERES

En Mai 2018, deux agents de l'unité régionale ont suivi une formation de la DGEFP sur l'utilisation du système d'information CERES. Ces agents ont ensuite organisé 3 sessions de formations destinées aux agents de la DIRECCTE Occitanie susceptibles d'utiliser CERES. Ils assurent un appui quotidien aux membres du réseau régional en cas de difficultés.

Par ailleurs, afin de permettre le déploiement de CERES dans de bonnes conditions, l'envoi aux centres agréés de supports de formation a été complété par 5 réunions organisées à Toulouse, Albi, Narbonne, Montpellier et Carcassonne (Réseau GRETA) pour présenter l'outil, ses fonctionnalités et rappeler les points essentiels de la réglementation aux centres agréés. Près de 200 centres ont pu ainsi bénéficier d'une information les préparant au basculement numérique.

L'ensemble des 400 centres est informé en continu par courriel des évolutions des fonctionnalités de CERES ainsi que par le biais du site <http://occitanie.direccte.gouv.fr/Titres-professionnels-4986>.

Favoriser le sourcing des jurys

Le jeudi 27 septembre 2018, l'UD66 a participé à une soirée de mobilisation pour le recrutement de futurs jurés habilités pour la certification des Titres Professionnels (TP) ou des Certificats de Compétence Professionnelle du ministère du travail.

Cet évènement était organisé dans le cadre d'une activité pédagogique réalisée par les stagiaires de la formation du TP « Commercial(e) » de l'AFPA de Rivesaltes et a accueilli une cinquantaine de participants. À cette occasion, il a été rappelé les rôles respectifs de la DIRECCTE, de l'AFPA et des jurys aux futurs jurés à savoir :

- L'AFPA, organisme de formation conventionné par l'État et formateur des jurés,
- La DIRECCTE comme représentant de l'État, habilitateur des jurés, et instance de supervision et de contrôle du bon déroulement des jurys,
- Le jury comme instance de certification, au nom de l'État.

Cette opération a permis d'améliorer la ressource en jurés pour toutes les sessions de validation des titres du ministère du travail soit déjà 16 demandes d'habilitation renseignées et 15 fiches de contacts.

A l'initiative des Unités Départementales, plusieurs actions de sourcing sont prévues dans les départements en 2019.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MISSION DE CERTIFICATION PAR LES TITRES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2018

Suite au diagnostic opéré, la mission Titres Professionnels a souhaité axer en 2018 les contrôles sur les thématiques suivantes :

- Les signalements avérés de dysfonctionnements ;
- Les nouveaux centres et les centres ayant fait l'objet d'observations lors de l'instruction de leur demande d'agrément ;
- Les titres renouvelés ayant subi une évolution notable du référentiel de certification ;
- Les titres de la conduite routière, de la logistique ainsi que du numérique, des anomalies ayant été détectées en 2017.

La DIRECCTE aura réalisé au total 58 interventions dans des centres agréés dont 42 contrôles de centres ainsi que 16 visites d'instruction de demande d'agrément au cours de l'année 2018.

Ces contrôles ont été réalisés tant par les agents du service régional de contrôle de la formation et titres professionnels (21 interventions dont 6 avec les référents départementaux) que les agents des Unités départementales. La plupart des visites d'instruction a été réalisée par les référents des U.D.

L'action conjuguée des agents de l'UR et des UD permettent d'assurer des contrôles sur quasiment l'ensemble du territoire régional ; l'action régalienne de l'État ne se limitant pas ainsi aux 2 métropoles.

Ces contrôles ont porté sur des titres variés : Développeur Logiciel, Préparateur de Commande en entrepôt, Vendeur conseil en magasin, d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur, ...

Les centres agréés relevaient autant du secteur public que du privé.

Selon les cas, ces contrôles ont pu donner lieu à des rapports faisant état d'observations en cas d'insuffisance avec une demande de régularisation de la situation. La majorité des contrôles a confirmé le déroulement correct des sessions. On notera cependant des situations suffisamment graves pour entraîner 2 suspensions, un refus et 11 retraits d'agrément (cs. tableau) :

SANCTION	MOTIFS
Retrait d'agrément	7 retraits d'agréments en raison de nombreuses non conformités avec la réglementation en matière d'organisation des sessions d'examen observées lors d'un contrôle réalisé par l'UD du Tarn et l'UR. 4 retraits d'agréments sur 3 centres en raison de dysfonctionnements constatés en liaison avec le service du contrôle de la formation professionnelle

Suspension d'agrément	<p>Suspension d'un agrément Enseignant de la conduite et de la sécurité routière en raison de non-conformités avec la réglementation en matière d'organisation des sessions d'examen observées lors d'un contrôle réalisé par l'UD et l'UR. Le centre demandait notamment aux candidats de financer l'intervention du jury lors de l'examen</p> <p>Suspension d'un agrément Conducteur de transport en commun sur route en raison de non-conformités avec la réglementation en matière d'organisation des sessions d'examen observées lors d'un contrôle. Les missions du responsable de session étaient notamment déléguées à un membre du jury.</p>
Refus d'agrément	Un refus d'agrément suite à une décision de retrait
Retrait d'habilitation de membres de jury	<p>Retrait d'habilitation d'un membre de jury lors d'une session d'examen organisée en raison d'un comportement inadapté à l'exercice de la mission du jury (propos déplacés vis-à-vis des candidats, refus de respecter les durées d'intervention du jury prévues par le référentiel de certification).</p> <p>Plusieurs retraits d'habilitation pour défaut de suivi de séances de professionnalisation des membres de jury.</p>

Concernant le contrôle des titres de la conduite routière, la mise en œuvre de ces titres est apparue délicate et a nécessité un suivi constant des services compte tenu des insuffisances de certains centres. Les contrôles ont débouché dans certains cas sur des suspensions d'agrément. Un travail de professionnalisation des centres et des jurys apparaîtrait nécessaire et devrait être entrepris avec la branche professionnelle et l'Opco en 2019. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations de formation à destination des salariés et des demandeurs d'emploi, le Service régional de contrôle de la formation et titres professionnels entretient des contacts réguliers avec les financeurs publics (Pôle emploi, Conseil régional) et mutualisés (Opco, Fongecif) afin de les informer sur les dysfonctionnements constatés lors des formations et des sessions d'examen.

Contentieux :

Quatre décisions ont fait l'objet d'un recours contentieux. Le Tribunal Administratif a confirmé deux décisions de retrait d'agrément et une décision de refus d'agrément. La quatrième affaire est toujours à l'instruction.